

# L'INFORMATION

*apprendre*  
tout au long de la vie

## CONTINUE EXPRESS

ZOOM

SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE  
D'ÉDUCATION DES ADULTES  
ET DE FORMATION CONTINUE

NOVEMBRE 2004  
n° 5

### TÉLÉOBJECTIF

Dans les lignes qui suivent, vous pourrez encore une fois constater le bouillonnement créatif qui accompagne la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture est en effet un exemple probant d'une avenue du secteur de l'éducation des adultes en pleine expansion, soit celle des actions concertées.

L'originalité du Programme réside dans une mobilisation et une action concertée des organisations concernées aux paliers national et régional, de même que dans les communautés locales, afin que les enfants âgés de 0 à 5 ans des milieux défavorisés se familiarisent avec le monde de la lecture, de l'écriture et des livres et qu'ils s'initient au plaisir de la lecture avant leur entrée à l'école.

Le plaisir de lire, c'est aussi celui de parcourir *L'INFORMATION CONTINUE EXPRESS*.

Bonne lecture!

ALAIN MERCIER,  
Le directeur de la formation  
générale des adultes

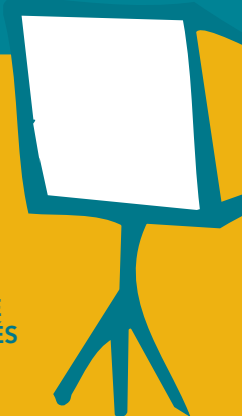
### GROS PLAN

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ÉVEIL À LA LECTURE  
ET À L'ÉCRITURE DANS LES MILIEUX DÉFAVORISÉS

LE PLAISIR DE LIRE ET D'ÉCRIRE COMMENCE  
BIEN AVANT L'ÉCOLE!

Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, qui a vu le jour en 1999, découle de la Politique gouvernementale de la lecture et du livre instaurée par le ministère de la Culture et des Communications. C'est un programme en partenariat, sous la responsabilité de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation (MEQ), qui a été réalisé avec la collaboration du ministère de la Culture et des Communications (MCC), du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Rappelons qu'il s'inscrit dans la foulée des efforts du ministère de l'Éducation et de ses partenaires pour prévenir l'analphabétisme. Il a été reconduit dans le plan d'action quinquennal de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et a été mentionné dans le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement québécois.





Le Programme convie les organismes qui interviennent auprès des familles dans les milieux défavorisés à travailler ensemble pour intégrer, de façon cohérente, complémentaire et durable, des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture à leur mandat, plan d'action, programmation, etc. Ces organismes sont, au palier local, les commissions scolaires, les centres locaux des services communautaires (CLSC), les centres locaux d'emploi (CLE), les maisons de la famille, les écoles, les centres d'éducation des adultes, les organismes communautaires, les bibliothèques, les services de garde, etc. Aux paliers régional et national, ce sont les ministères qui collaborent au Programme.

Le Programme s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 5 ans qui vivent dans des milieux défavorisés. Les projets subventionnés par le Programme sont réalisés sur les territoires des écoles ayant des indices socioéconomiques de 9 et 10<sup>1</sup>.

#### **Le Programme propose d'intervenir dès la naissance jusqu'à l'entrée à l'école**

Un nombre important de jeunes adultes qui fréquentent le secteur de l'éducation des adultes et qui ont de faibles capacités de lecture ont éprouvé des difficultés au premier cycle du primaire, et ces difficultés ont persisté pendant toute leur scolarité. Plusieurs d'entre eux auraient eu avantage à bénéficier d'une intervention préventive et précoce afin d'amorcer leurs apprentissages scolaires avec succès, particulièrement dans les milieux défavorisés. En effet, dans ces milieux, le nombre d'adultes ayant une faible scolarité est souvent plus élevé, tout comme le taux de décrochage d'ailleurs.

Les pratiques de la lecture y sont généralement moins fréquentes et moins diversifiées. Les enfants ont donc moins accès à des modèles de lecteurs et à des pratiques variées. Or, des recherches récentes démontrent les bienfaits de la lecture quotidienne d'histoires, dès le plus jeune âge, sur le développement de l'enfant ainsi que sur l'apprentissage de la lecture et des mathématiques, et citent même la lecture comme étant un facteur de protection. Ainsi, le milieu scolaire tire profit d'une intervention en amont pour favoriser la réussite en lecture de tous les jeunes et contribuer, de ce fait, à réduire le nombre de futurs jeunes adultes qui vivront un échec scolaire.

C'est pourquoi le Programme vise une intervention précoce dans la vie de l'enfant, soit dès la naissance jusqu'à l'entrée à l'école, et à soutenir les parents, principaux modèles de l'enfant, afin qu'ils accompagnent leur tout-petit dans la découverte du langage écrit sous toutes ses formes et du plaisir de la lecture. Par exemple, l'hôpital informera le parent de l'importance de lire une histoire à l'enfant, pendant l'allaitement, et de lui donner un livre en cadeau; la bibliothèque distribuera une trousse de bébé-lecteur, par l'intermédiaire d'un CLE, aux nouveaux parents prestataires de l'assistance-emploi; une infirmière donnera accès aux livres aux familles qu'elle visite, en collaboration avec la bibliothèque du quartier, tandis qu'une autre proposera aux familles la lecture d'une histoire à chaque visite. Un centre d'éducation des adultes suggérera aux parents faiblement scolarisés une formation sur les habiletés parentales, un premier pas vers une démarche de formation continue.

#### **Le Programme propose aux organismes de tous les milieux d'agir ensemble à leur niveau**

Il est bien connu qu'en prévention, pour que les actions aient des effets et que ces effets se maintiennent auprès des enfants, il est nécessaire de mener des actions intenses, continues et diversifiées auprès d'eux et d'associer les familles et l'ensemble de la communauté à ces actions. C'est pourquoi le Programme mise sur un large partenariat, tant sur le plan national et régional que sur le plan local. Aux paliers national et régional, cette concertation prend la forme d'un comité interministériel national et d'un comité interministériel dans chacune des régions administratives, composés de représentants des ministères cités précédemment. Sur le territoire des écoles ayant des indices socioéconomiques de 9 et 10, elle prend la forme

<sup>1</sup> À partir de la carte scolaire élaborée en 1998, les écoles ont été classées selon un rang décile, déterminé grâce à un indice tenant compte du fait qu'elles accueillent un nombre plus ou moins grand d'élèves venant des milieux défavorisés. Cet indice est composé de deux mesures : la scolarité de la mère (comptant pour les deux tiers de la valeur) et le niveau d'activité économique des parents.

Bien que le Programme vise ultimement les enfants, mentionnons que les parents, principalement ceux qui sont faiblement scolarisés, de même que les intervenants et intervenantes qui agissent auprès des parents, constituent des cibles prioritaires. En effet, le Programme vise en priorité à soutenir les adultes qui entourent les enfants, notamment les parents, afin qu'ils les accompagnent dans la découverte du plaisir de la lecture et de l'écriture. Il s'agit d'un mandat que le secteur de l'éducation des adultes, en collaboration avec les organismes de la communauté, est invité à réaliser dans le cadre de son offre de formation continue et des services qui y sont liés.

d'équipes locales composées de membres du personnel des écoles, de l'éducation des adultes, du CLSC, du CLE, des municipalités, des bibliothèques, des centres de la petite enfance et des organismes communautaires.

#### **AGIR ENSEMBLE AU PALIER LOCAL**

Dans une municipalité, un quartier, une communauté, les divers organismes déterminent les activités d'éveil à la lecture qu'ils peuvent intégrer à leurs propres activités, en respectant leur mission, et celles qu'ils ont intérêt à réaliser collectivement auprès des enfants, des parents et dans la communauté, et ce, en relation avec les facteurs qui influencent l'éveil à la lecture et à l'écriture des enfants. À titre d'exemple, la bibliothèque développera le prêt massif de livres jeunesse aux organismes afin que ces derniers les rendent accessibles aux familles dans le cadre de leurs services; un centre jeunesse terminera une intervention familiale par la lecture d'un livre; une maison de la famille ou un service de garde revisitera son programme pour y ajouter des activités d'éveil à la lecture; un centre d'éducation des adultes ajoutera une offre de formation sur les compétences parentales. Tous collaboreront au recrutement des parents. L'action individuelle et concertée de chaque partenaire dans une même communauté favorise la diversité des activités, leur complémentarité, leur continuité et leur intensité.

#### **AGIR ENSEMBLE AU PALIER RÉGIONAL**

Il en est de même au palier régional. En plus d'assurer la mise en œuvre du Programme sur les territoires des écoles ayant des indices de 9 et 10 et de soutenir les organismes locaux dans cette mise en œuvre, près de 70 partenaires ministériels qui participent au comité régional de suivi travaillent en collaboration pour identifier les activités d'éveil qu'ils peuvent intégrer à leurs programmes et activités courantes, en respectant leur mission. Une direction de la santé publique ajoutera un volet formation sur l'éveil à la lecture et à l'écriture aux sessions régionales de formation annuelle des intervenants et intervenantes de la communauté. Le MESSF organisera une session de formation des membres du personnel des CLE pour que ceux-ci puissent informer les parents qu'ils reçoivent, ou aménager leur salle d'accueil. D'autre part, il favorisera l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans la mise en œuvre des politiques familiales municipales.

#### **AGIR ENSEMBLE AU PALIER NATIONAL**

Les ministères qui participent au comité national de suivi, en plus d'assurer le pilotage et l'évaluation du Programme, intègrent des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans leurs programmes existants. Par exemple, la Direction de la formation générale des adultes a intégré un volet prévention au programme d'alphabétisation. Le ministère de la Santé et des Services sociaux prévoit intégrer des activités dans les programmes destinés aux familles qui ont des enfants de 0 à 5 ans. Les ministères qui collaborent au Programme détermineront les activités qui seront réalisées pendant l'année 2004-2005.

#### **Le Programme vise une intégration durable des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture à tous les niveaux**

Un des objectifs du Programme est de faire en sorte que les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture réalisées par les organismes puissent se maintenir durablement lorsque le projet prendra fin. Le maintien des activités d'éveil, une fois le projet terminé, est un défi important à relever pour les organismes, le budget alloué ne pouvant être utilisé pour la réalisation des activités d'éveil par les partenaires du projet. Comment s'y prennent-ils? Lorsqu'ils déterminent les activités d'éveil à la lecture, les organismes se demandent: « Est-ce que cette activité est liée à notre mission et peut-elle être réalisée avec nos ressources actuelles? Peut-on intégrer cette activité à ce qu'on fait déjà? Peut-on réaménager certains aspects de la tâche, du Programme, etc.? Est-il possible de formaliser cette activité dans les structures et les documents de notre organisme? »



En septembre 2004, 24 concertations locales ont été initiées dans les communautés défavorisées sur le territoire de 24 commissions scolaires. Plus de 350 organismes de tous les réseaux, des CLE, des CLSC, des centres d'éducation des adultes, des écoles, des bibliothèques, des centres de la petite enfance, des maisons de la famille, etc. y participent activement, soit une moyenne de 16 partenaires par projet. Par ailleurs, 24 agents de développement soutiennent ces partenaires dans la mise en œuvre des projets concertés, qui sont d'une durée de deux à trois ans.

Par exemple, au palier local, une infirmière de CLSC qui ajoute la lecture d'une histoire ou le prêt d'un livre à la famille, pendant les visites à domicile, assurera l'intégration durable de cette activité en l'inscrivant à la programmation des visites à domicile, en ajoutant un volet formation sur la lecture de contes à la formation annuelle du personnel, en négociant avec la bibliothèque une entente de collaboration annuelle sur le prêt massif de livres. Pour sa part, l'éducation des adultes qui organise, sur le territoire de l'école, une offre de formation sur les habiletés parentales aux parents d'enfants de 3 ans s'assurera qu'elle fera partie de son offre de service annuelle et en défraiera les coûts à même l'enveloppe réservée à la formation générale. Le CLE qui décide d'informer les nouveaux parents sur l'importance de la lecture quotidienne d'histoires ou d'aménager un coin éveil dans la salle d'attente s'assurera que l'activité se poursuivra en formant le personnel pendant les réunions d'équipe, en rédigeant une procédure écrite et en intégrant des objectifs aux attentes individuelles transmises aux agents et agentes.

Vous vous demandez à quoi sert le budget alloué à chaque projet et s'il peut être utilisé pour réaliser des activités d'éveil? Or, le budget en est un de développement local utilisé pour soutenir la mise en place du partenariat local, pour la formation du personnel des organisations sur l'éveil à la lecture et sur les outils existants, pour l'intégration des nouvelles pratiques dans les organisations et pour convenir d'ententes de collaboration entre les partenaires, le cas échéant. Dans toutes les communautés où le Programme est en cours, une agente ou

un agent de développement est engagé à temps partiel pour soutenir les partenaires dans la réalisation de leur plan d'action. Ces personnes organisent les sessions de travail des partenaires, aident les organismes à convenir d'ententes entre eux et organisent la formation de leur personnel. Elles n'ont pas pour mandat de réaliser des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture. Si elles le faisaient, elles prendraient la place des partenaires.

### **Qui a dit que l'apprentissage tout au long de la vie s'adressait aux personnes seulement?**

L'un des objectifs du Programme est que les ministères et organismes qui collaborent au Programme puissent développer le savoir-faire requis pour l'intégration d'activités d'éveil à la lecture. C'est la raison pour laquelle les ministères concernés proposent un ensemble de moyens pour soutenir les partenaires régionaux et locaux dans la mise en œuvre du Programme.

Une session de formation réunissant les responsables du Programme dans les directions régionales du MEQ, du MCC, du MESSF et du MSSS a eu lieu au printemps 2003. Plus de 53 personnes y ont participé.

En 2003-2004, plus de 27 sessions de formation continue d'une journée et demie réunissant tous les partenaires locaux ont eu lieu dans les 17 régions administratives du Québec. Environ 400 organismes de tous les milieux y ont participé. Celles-ci portaient sur le partenariat, l'éveil à la lecture et l'intervention familiale en milieu défavorisé.

Plusieurs équipes locales ont aussi participé aux sessions de formation continue offertes par le MEQ sur la trousse *De A à Z, on s'aide!*, dans le cadre des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en alphabétisation.

Tous les partenaires ont également accès à une formation en ligne sur l'éveil à la lecture et à l'écriture offerte par la Société de formation à distance (SOFAD) (<http://cours.sofad.qc.ca/EVEIL/>).

Enfin, un centre de ressources entièrement consacré aux productions et aux articles portant sur l'éveil à la lecture et à l'écriture est diffusé sur le site du MEQ ([www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil](http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil)).

### Le Programme s'appuie sur une démarche d'évaluation de programmes

Apprendre, c'est aussi tirer des leçons des activités qui seront menées par tous les acteurs dans le cadre du Programme, pour ajuster les actions et le Programme proprement dit. Au printemps 2004, un cadre d'évaluation a été élaboré conjointement avec les directions de l'évaluation de tous les ministères qui collaborent au dossier. Un premier mandat d'évaluation de l'implantation du Programme a été confié à un évaluateur externe. Les résultats sont attendus au printemps 2005. Les données recueillies permettront d'apporter des ajustements au Programme. Enfin, un mandat de recherche sur son impact a été confié au Fonds québécois de recherche sociale concertée.

### Où en sommes-nous actuellement?

Chacune des 17 régions administratives reçoit, jusqu'en 2007, un budget régional annuel de 40 000 \$ pour la mise en œuvre du Programme dans les milieux défavorisés. Le comité régional des partenaires, constitué d'un représentant de chaque ministère qui collabore au dossier, a déterminé, à la suite d'une analyse de la situation régionale, les territoires des écoles défavorisées qui seront invitées à déposer un projet en concertation de 2003 à 2007.

L'analyse des 12 projets reçus à ce jour, sur un total de 24, permet de constater que 140 partenaires prévoient réaliser 616 nouvelles activités d'éveil à la lecture et à l'écriture qui visent l'accès aux livres, la formation du personnel et des parents, l'information, l'animation du livre ou la promotion de la littérature jeunesse dans les milieux défavorisés. Parmi ces activités, plusieurs sont réalisées en collaboration avec d'autres organismes. Par exemple, la bibliothèque assure la formation aux infirmières des CLSC et le prêt de boîtes de livres; un centre de la petite enfance collabore avec une école primaire pour organiser des échanges sur le livre entre les petits lecteurs; un centre de la petite enfance collabore avec un centre pour personnes âgées pour la réalisation régulière d'activités de lecture de contes par des bénévoles du centre; un centre d'éducation des adultes collabore avec une maison de la famille et *Animation Passe-Partout* pour dispenser une formation aux parents. La mise en œuvre d'un plan de communication local ou encore le recrutement des parents mobilise tous les partenaires d'une même communauté.

### Que nous réservent les prochaines années?

Au palier local, on prévoit la mise en place de 30 nouvelles équipes locales entre 2004 et 2006, soit 6 en 2004-2005 et 24 en 2005-2006. Ces équipes seront constituées d'au moins autant de nouveaux partenaires qui s'engageront activement dans la prévention de l'analphabétisme qu'en 2003-2004.

Aux paliers régional et national, les ministères auront déterminé les activités d'éveil à la lecture et à l'écriture qui seront intégrées à leurs programmes. Aussi l'accent sera-t-il mis sur les liens de communication entre tous les acteurs. Des informations seront diffusées sur les activités en cours dans les différents réseaux afin d'enrichir l'action des partenaires. L'évaluation de la mise en œuvre du Programme aura lieu à l'automne et des ajustements lui seront apportés à la lumière des résultats de cette évaluation, ce qui profitera aux prochaines équipes locales qui seront mises en place.

Le Programme est sous la responsabilité de M. Lino Mastriani, et M<sup>me</sup> Hélène Tremblay en appuie la gestion. Pour en savoir plus, on peut communiquer avec M<sup>me</sup> Tremblay à l'adresse de courriel [helene\\_tremblay@csmv.qc.ca](mailto:helene_tremblay@csmv.qc.ca) ou consulter la rubrique consacrée au Programme sur le site Internet de la Direction de la formation générale des adultes ([www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil](http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil)).

**POUR PARTICIPER VOUS AUSSI AU PROGRAMME, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE**

[www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil](http://www.meq.gouv.qc.ca/dfga/politique/eveil)

et explorez les nombreuses productions présentées dans le *Centre de ressources*. Vous y découvrirez par quels moyens les commissions scolaires, les CLSC, les CLE et les organismes communautaires entre autres réalisent l'intégration d'activités d'éveil à la lecture à leurs activités. Inscrivez-vous gratuitement à *Une formation pratique en ligne* sur l'éveil à la lecture et à l'écriture. Feuilletez la trousse *De A à Z, on s'aide!* Vous pourrez également en savoir plus sur le Programme en consultant les sections *Renseignements généraux* et *Nouveautés*.

Dans le prochain bulletin

# L'INFORMATION CONTINUE EXPRESS, surveillez le GROS PLAN

*sur le renouvellement  
des services d'accueil,  
de référence,  
de conseil et  
d'accompagnement*



Les commissions scolaires qui participent au Programme sont les suivantes :

Commission scolaire des Monts-et-Marées  
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean  
Commission scolaire De La Jonquière  
Commission scolaire de la Capitale  
Commission scolaire de l'Énergie  
Commission scolaire des Hauts-Cantons  
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île  
Commission scolaire de Montréal  
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais  
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées  
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois  
Commission scolaire de l'Estuaire  
Commission scolaire de la Baie-James  
Commission scolaire des Chic-Chocs  
Commission scolaire René-Lévesque  
Commission scolaire de la Côte-du-Sud  
Commission scolaire de Laval  
Commission scolaire des Samares  
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
Commission scolaire de Sorel-Tracy  
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe  
Commission scolaire des Bois-Francis

Qu'ont en commun le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés, le Programme famille, école, communauté : **RÉUSSIR ENSEMBLE ET LE PROGRAMME D'AIDE POUR FAVORISER LE RETOUR EN FORMATION DES 16-24 ANS?... À SUIVRE**

## ÉQUIPE DE PRODUCTION

- CONCEPT ET SOUTIEN RÉDACTIONNEL  
■ Andrée Racine (MEQ)
- RÉDACTION  
■ Hélène Tremblay (MEQ)
- GRAPHISME  
■ Maxine Jutras (collaboratrice externe)
- TRAITEMENT DE TEXTE  
■ Annie Lavoie (collaboratrice externe)
- LECTURE D'ÉPREUVES  
■ Isabelle Lapierre (MEQ)
- COORDINATION DE L'ÉDITION  
■ Suzanne Bélanger (MEQ)  
■ Sharon Melanson (MEQ)

Déjà paru un GROS PLAN sur :

- le Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans (juin 2004, n° 1)
- le Programme famille, école, communauté : réussir ensemble (juin 2004, n° 2)
- Des mots et des maux (septembre 2004, n° 3)
- Apprendre en prison (octobre 2004, n° 4)

Savoir **lire** écrire et compter,  
*c'est profiter de la vie!*



**Infoalpha**  
1 800 361-9142